



**De la part de  
l'Association de la communauté  
du Service extérieur**

125, promenade Sussex, Ottawa K1A 0G2 (613) 993-5729



**La Loi sur la citoyenneté  
est modifiée !**

Le 15 février, le député Bob Pennock a vu la proclamation de son projet de loi C-254. Onze ans s'étaient écoulés depuis la modification de la Loi sur la citoyenneté excluant une disposition semblable dans la loi précédente. Pour votre information, voici le texte intégral de la Loi C-254.

**PROJET DE LOI C-254**

**Loi modifiant  
la Loi sur la citoyenneté  
(période de résidence)**

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

1. La *Loi sur la citoyenneté* est modifiée, par insertion à la suite du paragraphe 5(1) de ce qui suit :

« (1.1) Est assimilé à un jour de résidence au Canada pour les fins de l'alinéa (1)b) et du paragraphe 10(1) tout jour durant lequel l'auteur d'une demande de citoyenneté canadienne

réside avec son conjoint alors que ce conjoint est à l'emploi, à l'extérieur du Canada, des forces armées canadiennes ou de la fonction publique du Canada ou d'une province, autrement qu'à titre de personne engagée sur place. »

2. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.

Pour célébrer la proclamation du projet de loi C-254, l'Association de la communauté du Service extérieur a offert une réception en l'honneur de M. Bob Pennock, l'auteur du projet de loi, et du sénateur Peter Bosa qui a parrainé le projet de loi au Sénat.

Nous sommes satisfaits du changement qu'a apporté ce projet de loi.

(Plus de détails sont donnés à la page 11.)

**Qui peut être membre  
de l'A.C.S.E. ?**

Que vous soyez agent ou commis, communicateur, courrier ou garde, secrétaire ou technicien, ou encore le conjoint de l'un d'eux, vous êtes le bienvenu !

Si vous faites partie de la communauté du Service extérieur, cette association est la vôtre !

**Exposition d'artisanat  
de l'A.C.S.E.**

Depuis plusieurs années, l'A.C.S.E. parraine et organise une exposition d'artisanat, afin de présenter les œuvres de loisir de nos collègues des Affaires extérieures. Cette année, l'exposition a eu lieu les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mars, à un moment où il faisait bon admirer le coloris varié des peintures et des objets d'art pour oublier un peu la morne saison.

Au cours des ans, les installations se sont raffinées et l'exposition elle-même a pris de l'envergure, tout en se prolongeant. C'est ainsi que d'une exposition de peintures d'une demi-journée, elle est passée à deux jours et demi et on y trouve maintenant des œuvres de toutes sortes.

Voici un échantillonnage de ce que l'on y trouvait en mars dernier : poterie, vitraux, photographie, sculpture, joaillerie, arrangements de fleurs séchées, calligraphie, courtepointe, dentelle, fabrication de livres, rédaction de romans et peinture sur divers supports. L'an dernier, on y trouvait aussi de belles œuvres d'art asiatiques.

Les créations que nous avons vues depuis le début nous ont permis de constater que notre édifice recèle un nombre impressionnant de talents créateurs

L'ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTÉ DU SERVICE EXTÉRIEUR • Demande d'adhésion  
125, Promenade Sussex, Ottawa, Ontario K1A 0G2 • Cotisation : 12 \$ par année  
20 \$ par famille

Nom : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : Maison ..... Bureau .....

Nom du conjoint (si marié(e)) : .....

Les frais d'adhésion sont payables en janvier de chaque année. Tél. : (613) 993-5729